



Rédaction testament olographe

Par dabaicai

Bonjour,

Mon compagnon et moi venons d'acquérir un terrain et sommes en train de faire construire notre maison. Nous souhaitons donc nous protéger en cas de décès de l'un ou l'autre.

Nous n'avons pas d'enfant, nous allons nous pacser bientôt.

Nous nous questionnons quant à la rédaction du testament.

Nous souhaitons, en cas de décès, que le conjoint restant hérite du patrimoine de l'autre (maison en commun, mobilier, voiture, comptes bancaires etc.), mais pas d'éventuels biens familiaux dont nous aurions hérités chacun de notre côté (ex : la part de la maison de mes parents dont je pourrais hériter lors de leur décès, ou celle de ses parents dont il hériterait).

Pourriez-vous m'indiquer la ou les phrases à rédiger dans le testament pour expliquer ça?

Merci beaucoup pour votre aide,

L.

Par Isadore

Bonjour,

Attention, c'est chacun son testament, ne rédigez rien en commun. Si vous faites des testaments olographes, il est prudent de le faire au moins enregistrer par un notaire.

Il faut aussi voir ce que vous entendez par "éventuels biens familiaux". Sont-ce uniquement des biens immobiliers ? Ou tous les biens, y compris mobiliers (meubles, parts de sociétés...) ? Et dans ce cas, que faire des biens "indistincts" par nature comme les liquidités ?

Le mieux est de faire appel à un notaire qui rédigera les testaments.

Par Rambotte

Le notaire ne pourra pas faire grand chose de plus que de désigner les biens ne devant pas être transmis au partenaire survivant comme étant ceux reçus par succession ou donation...

Puisque bien sûr vous ne pouvez aujourd'hui lister à coup sûr les biens en question dans le testament.

Donc ce sera une phrase du genre "je lègue tous mes biens autres que ceux reçus par succession ou donation". A priori un legs à titre universel.

Notez que si vous avez des enfants, ils seront réservataires, et il est possible que les biens "familiaux" dont ils vont hériter ne suffisent pas à compléter leur réserve.